Le Petit Poligny

Revue municipale de Poligny

Décembre 2017 N°2

INFOS PRATIQUES

Mairie de Poligny

Permanence du maire

Le Vendredi de 17h30 à 18h

Horaires d'ouverture :

Le Lundi : de 14h00à 17h00

Le Vendredi : de 14h00 à 18h00

Adresse postale :

Le Village 05500 POLIGNY

Site Web :

www.mairiedepoligny05500.com

Courriel :

poligny_commune@orange.fr

Site Web Comcom

www.champsaur-valgaudemar.fr

SAMU

15 ou 04 92 51 02 15

Gendarmerie Nationale

04 92 40 65 00

Pompiers

18

Centre hospitalier de Gap

04 92 40 61 61

Dentistes de garde Gap

04 92 51 94 94

Polyclinique des Alpes du Sud

0826 555 001

AGENDA

VŒUX DU MAIRE : Dimanche 14 Janvier à partir de 15h30

Venez partager avec nous un moment chaleureux ce dimanche après-midi.

-

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mariages

RAHAMATULLA Altaf et DOL Sophie , le 24/04/17

DORNER Frédéric et GIRAUD-TELME Hélène, le 19/08/17

BLACHE Christophe et GUERMONPREZ Valérie, le26/08/17

Naissances

MIGNOT Alwena, le 30/01/17 à GAP

Décès

FAURE Jean, le 02/01/17 à GAP

BERTRAND Patrick, le 04/06/17 à GAP

2018 frappant à la porte, il est temps de faire le bilan de l'année écoulée. En effet, 2017 a été une année riche en évènements qui ont impacté ou impacteront directement la vie de la commune. Evènements nationaux, avec les élections présidentielles et législatives, suivies de décisions ayant un impact local avec la suppression programmée de la taxe d'habitation et la dérogation accordée aux communes qui le souhaitent de supprimer les nouveaux rythmes scolaires mis en place en 2014. La commune de POLIGNY a souhaité les conserver pour l'année scolaire 2017/2018.

Au niveau local, retenons la création de la Communauté de Communes du Champsaur et Valgaudemar et en son sein la création d'un service d'urbanisme pour traiter les dossiers gérés jusqu'à présent, « sans frais » pour les petites communes, par la Direction Départementale des Territoires (ou DTT).

Mais les dossiers de la commune ont aussi été nombreux. Parmi ceux-ci, notons ceux relatifs à l'eau potable et plus précisément à la protection des captages, à la création d'un Schéma Directeur de l'Eau Potable et à l'entretien permanent du réseau d'eau ; le dossier relatif à la sécurisation de l'école et de la traversée de nos villages ; l'entretien de nos bâtiments communaux grâce à l'obtention des subventions demandées auprès de l'Etat, de la Région et du Département : rénovation de l'église en 2018 et de l'appartement communal de Villeneuve en partie réalisée, le remplacement des têtes de lampadaire des FORESTONS et le goudronnage autour du four de VILLENEUVE effectués... Enfin, notons la réalisation d'un bouclage de lignes électriques autour de la commune par ENEDIS ainsi que l'arrivée de la fibre optique au moins jusque dans une armoire spécifique du village de POLIGNY.

Je finirai ce petit mot en remerciant tous ceux et toutes celles qui se sont investi(e)s bénévolement pour la commune, je pense notamment aux bénévoles des diverses associations qui ont animé des manifestations festives, sportives, culturelles… toutes très réussies comme par exemple Le Trail du NOYER, la fête de la commune de POLIGNY, le chemin des crèches, les soirées de Ciné vadrouille, les pizzas de MOUTET… Enfin, je souhaite bien sûr bonne chance aux exploitants du bar, snack, restaurant « PIZZA NATH » qui vient d'ouvrir sur la RN 85 à l'ESTIQUAIRE.

Alors, pour cette nouvelle année 2018, je vous présente avec les conseillers municipaux et les agents communaux, mes meilleurs de santé et de bonheur, que cette nouvelle année voit tous vos souhaits se réaliser.

Bien sincèrement

Le Maire

L'équipe municipale

Le maire

Eric BERDIEL

1ère adjointe

Nicole CIAMOUS

2ème adjointe

Dominique MARTIN

3ème adjointe

Annie LAMBOTTE

Conseillers

Olivier BARRAL

Jacques FINE

Stéphane JACQUET

Christian MOREL

Patrick PASSUELLI

SOMMAIRE

P1 - Infos pratiques
P2 - Edito
P3–Vie Communale
P6– En bref
P9– Vie scolaire
P10– Temps forts

Le Petit Polignac
Magazine d'information de la Ville de Poligny
Directeur de la publication : Eric BERDIEL
Conception et réalisation : Service communication
Courriel communication : mairiepoligny@gmail.com
Crédit photo pour ce numéro : Service communication
Impression : ADCO
Exemplaires : 200

Le Schéma directeur d'eau potable

Après la mise en conformité administrative des captages le conseil municipal a décidé de mettre en place un Schéma Directeur d'Eau Potable (SDEP). En effet, l'article L.2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « *Les communes sont compétentes en matière de distribution d'eau potable. Dans ce cadre, elles arrêtent un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution… Le schéma comprend un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau… Le descriptif est établi avant* ***la fin de l'année 2013.*** »

Le but de cette mise en conformité est d'assurer des prélèvements adaptés à la commune par l'intermédiaire d'un réseau d'eau entretenu en vue de l'obtention d'une eau potable de qualité tout en préservant la ressource naturelle. La mise en place de compteurs de prélèvement et de distribution devra être réalisée.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 14/06/17. Cinq candidats ont déposé un dossier. De cette étude et de l'examen des pièces, il est ressorti un classement qui a permis à la commission de retenir le candidat suivant : **CLAIE** (Coopérative Locale d'Assistance et d'Ingénierie en Eau située à GAP).

Des subventions sont attribuées à la commune par l'Agence de l'Eau et le Département**. Mais les travaux de mise en conformité du réseau (compteurs de prélèvement, recherche des fuites, remplacement des tuyaux, …) ne seront subventionnés que si le prix du m³ d'eau potable (part fixe et part variable hors taxes) n'atteint pas le seuil minimal fixé par l'Agence de l'Eau à savoir 0,9 € / m³. A ce jour, le prix de l'eau potable de Poligny est de 0,6 € / m³. Le conseil municipal a pris la décision d'atteindre ce seuil de 0,9 €/m³ en 2019 pour la consommation d'eau de 2018. Il est rappelé que sur la commune de Poligny, le prix de l'eau n'a pas augmenté depuis 2005.**
La situation est identique pour le dossier relatif à la mise en conformité du réseau d'assainissement et de traitement des eaux usées de la commune, le seuil fixé par l'Agence de l'Eau est à ce jour de 0,7 € / m³ (part fixe et part variable hors taxes). A Poligny,le tarif est actuellement de 0,35 € / m³. Il passera à 0,43 € / m³ en 2018. Une régularisation du tarif devra donc être réalisée pour envisager l'obtention de subventions « indispensables » auprès de l'Agence de l'Eau et du Département.

Notre SDEP consistera :

- A réaliser les plans de tout notre réseau d'eau potable
- A réaliser un diagnostic de notre réseau d'eau potable
- A rechercher les fuites éventuelles
- A réaliser un schéma directeur d'eau potable
- A établir une carte de zonage d'alimentation en eau potable
- A évaluer et rectifier éventuellement la défense extérieure contre l'incendie

Toutes nos conduites d'eau seront donc cadastrées (regards, bouches à clé du départ des branchements particuliers, vannes, poteaux incendie…). Pour chacune seront notés le matériau utilisé, le diamètre, l'âge de pose. Des repères fixes et identifiés permettront de repérer par triangulation les bouches à clé des vannes. Les réservoirs seront eux aussi évalués.

Sera réalisée une analyse de notre production et de notre consommation. Des compteurs seront installés sur nos réservoirs, pour évaluer ce que nous produisons, mais également pour mesurer les volumes mis en distribution.

Des mesures éventuelles de réduction des consommations seront préconisées dans les bâtiments publics (fontaines, mairie, école, wc public)

Des fuites éventuelles seront recherchées.

Un schéma directeur d'eau potable sera défini. Il précisera les hypothèses d'évolution de la consommation à moyen et à long terme (augmentation de la population, raccordements futurs, aménagements…), les secteurs d'économies possibles.

La quantité, la qualité et l'implantation des poteaux incendies seront étudiées après identification sur le terrain, et des propositions de rectification seront éventuellement réalisées.

Démission de deux conseillers municipaux

A l'origine, notre conseil municipal comprenait donc 11 conseillers ; mais au printemps, pour des raisons personnelles, M.Didier PY puis Mme Simone CHAUVIN ont remis leur démission à M. Eric BERDIEL, maire de la commune.

Sécurité routière

Comme vous l'avez lu dans notre précédent numéro, la commune de Poligny réfléchit sur des aménagements afin de sécuriser la traversée du village centre dans un premier temps, mais également celle des Forestons et de Villeneuve.

Dans un but d'observation afin de réaliser les équipements les plus efficaces selon les besoins, des radars ont été placés en mai sur la route départementale 17 qui traverse le village. La conclusion de ces observations est que :

- 54 % des véhicules commettent un excès de vitesse à l'entrée du village dans le sens RN85/Poligny (jusqu'à 89 km/ h à 11h54 !!!) alors qu'ils ne sont que 12% dans le sens Poligny/RN 85 (dont quand même un véhicule à 88 km/h à 8h47)
- 23 % des véhicules commentent un excès de vitesse en milieu de village (dont un véhicule à 75 km/h à 20 heures !!!!) et ce chiffre est le même pour la sortie de village.

En résumé, au mieux, un véhicule sur quatre environ commet un excès de vitesse dans notre village, et si des mesures étaient prises dans les autres hameaux, il en serait sans doute de même.

Il est important que chacun prenne la mesure du danger que représente la vitesse excessive dans la traversée du village et des hameaux notamment lors des trajets quotidiens routiniers !

Afin de commencer à aiguiser encore un peu plus les consciences, des aménagements matériels viendront dans ces prochains mois s'ajouter aux « céder le passage » qui ont été réalisés sur le village, l'un protégeant la sortie de l'école dans le sens Le Noyer/Poligny et l'autre se situant au niveau de la Fontaine au renard, dans le sens RN85/Poligny.

Nous rappelons à tous que la règle de la priorité à droite reste de mise pour toutes les autres intersections.

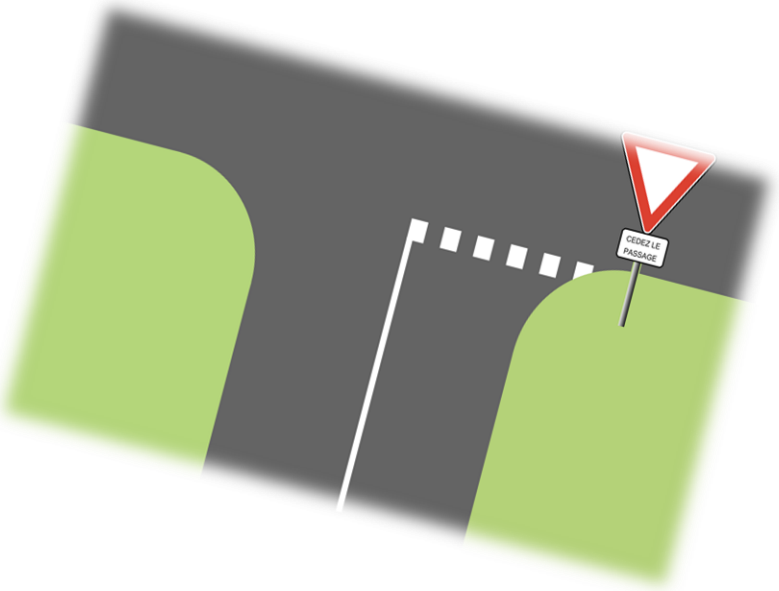

Installation d'un nouveau commerce sur le village

La naissance d'un nouveau commerce sur notre village est un petit événement alors : bienvenue à PIZZA'NATH. Commerce de restauration situé à l'Estiquaire, dans les locaux de l'ancienne colonie de ROGNAC, il rejoint un autre commerce, de réparations et vente de deux roues à moteur.

Noms de nos rues

Merci beaucoup aux Polignacs qui ont bien voulu participer à l'attribution des noms de rues de nos villages et hameaux. Le groupe de travail a rendu ses avis et des noms de rues ont été attribués. Sans dévoiler trop vite les dénominations, disons qu'elles sont pour leur grande majorité issues de l'histoire de nos villages, que ces noms placent bien ces derniers dans leur contexte champsaurin. L'étape suivante est la prise de décision en conseil municipal, le plan de financement, puis l'attribution des numéros en collaboration avec les services postaux. Viendront ensuite les courriers adressés aux différentes administrations.

Enfouissement des lignes électriques

L'enfouissement des lignes électriques est maintenant terminé sur la commune. Deux transformateurs neufs ont été installés. Cela permettra de limiter l'impact des coupures de courant (celles-ci étaient en grande partie dues aux chutes de branches ou d'arbres) et également de sectoriser l'alimentation en électricité. Si une panne ou une anomalie sont détectées, seul le secteur concerné sera touché et non la totalité des villages.

Il est à noter que le transformateur situé à l'entrée de Poligny-village a laissé dégagée l'entrée du petit chemin communal qui monte vers les Puys et qui longe le lotissement des Ecrins.

Cabine -bibliothèque

Non, il ne s'agit pas d'une blague. L'ancienne cabine téléphonique de Villeneuve est devenue une bibliothèque…..et aménagée de surcroît. Vous pouvez tous vous y rendre afin de choisir des ouvrages mis à disposition gratuitement pour chacun. La seule condition : partager votre passion pour la lecture en portant vous aussi des revues ou des livres. Merci à Anne GRIMAUD pour cette initiative basée sur la culture et le partage.

EN BREF

Recherche de fuite d'eau

Une baisse anormale du réservoir d'eau de Villeneuve a alerté notre employé municipal. Au mois d'octobre, il a en effet constaté que le réservoir était anormalement bas en fin de journée et qu'il n'arrivait pas à se reconstituer la nuit. Plusieurs nuits, il a donc fallu fermer les vannes secteur par secteur afin de déterminer sur lequel se situait la fuite. Un travail de fourmi qui a permis de détecter une fuite importante (environ 30 l/mn).

Cependant, d'autres fuites sont encore suspectées. N'hésitez pas en cas de doute et de bruits anormaux d'écoulement d'eau à contacter la mairie ou l'agent communal.

Elargissement de la chaussée

Afin d'élargir la rue menant à la fontaine Pont la Place, la commune a acheté une parcelle de 26 m² de terrain à Mme Marie - France Blanche. Le mur menant à la grange a été refait à l'identique (en pierres) par l'employé municipal titulaire et l'employé municipal embauché pour l'été par la commune. Le montant de cette vente a été de 400 euros (frais de notaire non compris).

Cet élargissement permettra dorénavant de déneiger correctement cette rue qui était trop étroite pour le passage correct de la lame et de circuler plus aisément.

Petites nouvelles de nos églises et chapelles

La rénovation de l'église de Poligny, programmée pour 2017, a pris un peu de retard compte tenu de l'attente liée à l'obtention des arrêtés de subvention. Tout est maintenant prêt pour que cette rénovation se fasse dans des conditions optimales.

L'étanchéité autour du clocher, la rénovation de toute l'installation électrique prévoyant un futur chauffage, la rénovation des cloches et la remise en état du dispositif de fonctionnement de l'horloge seront au programme. La chapelle de Villeneuve a quant à elle retrouvé ses tintements réguliers, son horloge ayant été réparée.

Réfection de chaussée

A la suite de l'enfouissement des lignes électriques, les travaux de goudronnage du tour du four de Villeneuve planifiés par le conseil municipal précédent ont été réalisés .

Ils avaient été repoussés en raison des travaux électriques et c'est la route menant aux Casses qui avait pu bénéficier du nouveau revêtement.

Sécurisation de la cour de l'école

Afin de sécuriser la cour de l'école empêchant ainsi toute intrusion, une nouvelle barrière a été mise en place. Cette sécurisation est une obligation, rappelée aux communes par M. le Préfet. D'autre part, des dégradations avaient eu lieu hors temps scolaire. Les derniers éléments sont en commande et ne devraient pas tarder à être installés. A terme, ces travaux permettront d'ouvrir un portillon avec commande électrique depuis l'école. Le recoin situé derrière l'appentis a, sur la demande des professeurs des écoles, été supprimé. La cour a subi une réduction de surface, permettant de libérer l'accès à la salle de réunion de la mairie et de créer des places de stationnement pour le car du Noyer et pour les parents venant chercher leur(s) enfant(s).

Réfection des toilettes publiques

Les toilettes publiques du village avaient besoin d'une sérieuse rénovation : faïences éclatées, moisissures, fuites ne sont plus qu'un mauvais souvenir après le passage de notre employé municipal. Les carreaux muraux ont été remplacés après isolation des murs, le lavabo est neuf également, des briques translucides permettent un éclairage naturel, les murs, les portes et les plafonds ont été entièrement repeints, les tuyaux défectueux remplacés.

Travaux d'assainissement

Une tranchée a été réalisée afin de drainer la place se situant devant l'école qui se remplissait d'eau lors de fortes chutes de pluie.

D'autre part, des écoulements eux aussi raccordés ont été réalisés par la mise en place de gouttières au niveau de l'atelier municipal.

Jusqu'à présent, l'eau du toit s'écoulait entièrement sur la place, inondant cette dernière en cas de fortes pluies.

En projet cette fois-ci : la mise en place de gouttières au niveau de la cantine, qui seront elles aussi raccordées au réseau pluvial.

Economies d'énergie

La commune a modifié son contrat avec ENEDIS : augmentation de la puissance du compteur de la mairie, passage aux heures creuses et pleines.

Un délestage a été mis en place afin de soulager l'installation électrique de la salle des fêtes (chauffage électrique au sol).

Les radiateurs de l'école des grands ont été remplacés par des appareils de classe C, programmables.

Ainsi, pendant les périodes où les enfants ne fréquentent pas l'école, une température peu élevée peut être programmée, ainsi que l'augmentation de degrés un peu avant l'arrivée des enfants.

Accessibilité

Pour la mairie et la salle des fêtes, l'accessibilité a été réalisée, avec en complément la réalisation d'une rampe pour la salle des fêtes.

La signalisation des marches menant aux appartements municipaux et à l'école, puis de la mairie et de la salle des fêtes a été effectuée.

Une place de stationnement réservé a été créée. Il reste encore le plan incliné d'accès à la cantine ainsi qu'un WC à déplacer à la mairie.

Arrivée de la fibre

Depuis la fin du mois d'avril, des travaux ont été réalisés afin d'amener la fibre optique jusqu'au village de Poligny. Cette opération est gérée et financée par le SMO PACA THD (Syndicat Mixte Ouvert de Provence Alpes Côte d'Azur pour le Très Haut Débit).

Dans un premier temps, profitant de l'enterrement de câbles électriques financé par ENEDIS (ERDF), des fourreaux dédiés à la fibre ont été mis en place. Après avoir traversé Poligny et Villeneuve, les fourreaux ont ensuite été posés jusqu'au Noyer.

Dans un second temps, la mise en place d'une armoire spécifique (PRM : Point de Raccordement Mutualisé) a été réalisée. Située derrière l'école de Poligny, elle permettra le raccordement de toutes les lignes rattachées au sous-répartiteur de la commune et d'augmenter ainsi le débit Internet en utilisant le réseau déjà en place.

Cette augmentation sera très significative pour le village de POLIGNY, un peu moins élevée pour les Forestons et Villeneuve mais suffisante pour améliorer la qualité du réseau d'après les informations communiquées.
Il est aussi important de préciser que, contrairement à certaines idées fausses qui peuvent circuler, il n'a jamais été question d'alimenter chaque habitation avec la fibre optique.

Enfin, dernier point important, la fibre doit encore être mise en place dans les fourreaux et aucune date précise de mise en service n'a été communiquée par le responsable de l'installation.

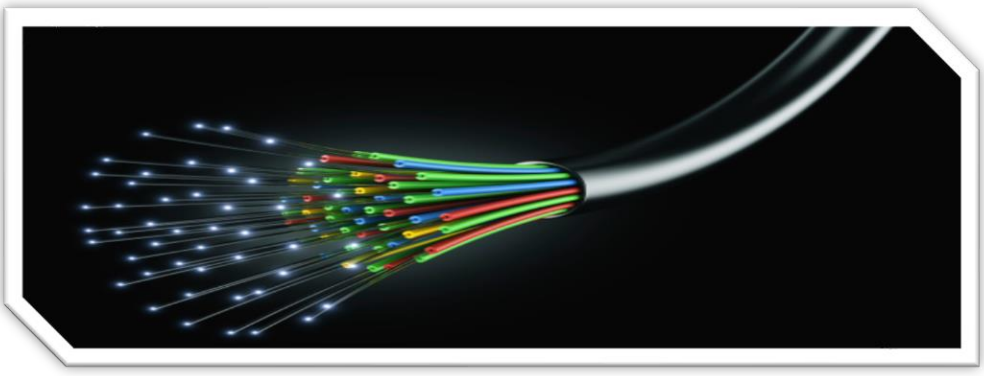

Vie scolaire

Deux nouvelles professeures des écoles sont venues enseigner à l'école de Poligny depuis cette rentrée 2017.

Mme Laurie NENAULT, Directrice, est chargée des classes du cycle 1 et 2 (maternelle, CP, CE1)

Mme Laura PARISOT vient en remplacement de Mme Sandra ROUX (qui est en congé maternité jusqu'en janvier 2018) est chargée des classes du cycle 3 (CE2,CM1 et CM2)

						Total
Classe des petits	3 PS	3 MS	3 GS	3 CP	5 CE1	17
Classe des grands	6 CE1	3 CM1	13 CM2			22
Total						39

L'ambiance de classe est très bonne dans la classe des maternelles-CP-CE1 et dans la classe des CE2-CM1-CM2, le climat de la classe est propice au travail, les élève sont volontaires, travailleurs et font volontiers du tutorat.

La cantine :

Une trentaine d'élèves fréquentent en moyenne la cantine chaque jour. C'est l'entreprise GARIG de Tallard qui fournit les repas et les commandes se font le lundi pour la semaine suivante. Le pain vient de la boulangerie de la Fare. Le prix du repas est de 4,30 euros.

Les TAP : (temps d'activités périscolaires)

La mairie a souhaité maintenir les TAP cette année.

Ils ont lieu le mardi et le jeudi de 15h à 16h30 sous la direction d'Edith BARRAL. Deux intervenants sportifs ont pris en charge les élèves de primaire en escrime et en athlétisme lors de la première période. Dans la seconde période, une animatrice de zumba et un animateur encadreront les élèves pour des activités artistiques et sportives. Edith propose des activités aux élèves de maternelle.

Pour les périodes suivantes : chant avec Marina, musique avec l'Echo du Champ d'Or et pourquoi pas, petite couture.

Nos activités :

La natation : Un cycle natation a eu lieu au début de l'année : 8 séances de 45 mn. La but n'est pas d'apprendre à nager, mais d'être le plus à l'aise possible et de se déplacer en étant à l'aise dans le milieu aquatique. La Communautés de Communes a pris en charge le coût du transport (1184 euros) et deux maîtres- nageurs. La commune de Poligny a financé le troisième maître-nageur (160 euros.)

Noël : Un spectacle de Noël a eu lieu le 6 décembre.

L'alimentation : L'infirmière scolaire, Christine TRONC, doit intervenir à l'école sur ce thème.

Point matériel :

La mairie de Poligny a donné un ordinateur à la classe des petits. Elle a par ailleurs procédé au changement de l'imprimante. La secrétaire de mairie a fait don d'un massicot.

La convention signée avec la mairie pour l'usage de la salle polyvalente (salle des fêtes) a été reconduite. Cela permet de prévenir les problèmes de responsabilité en cas d'incident.

Un exercice de sécurité a été réalisé en septembre, un second doit être fait dans l'année, sans que les enfants soient prévenus. Il n'y a pas d'alarme dans la classe des grands mais après avis des pompiers, cela ne s'avère pas obligatoire. Un exercice intrusion a également été réalisé.